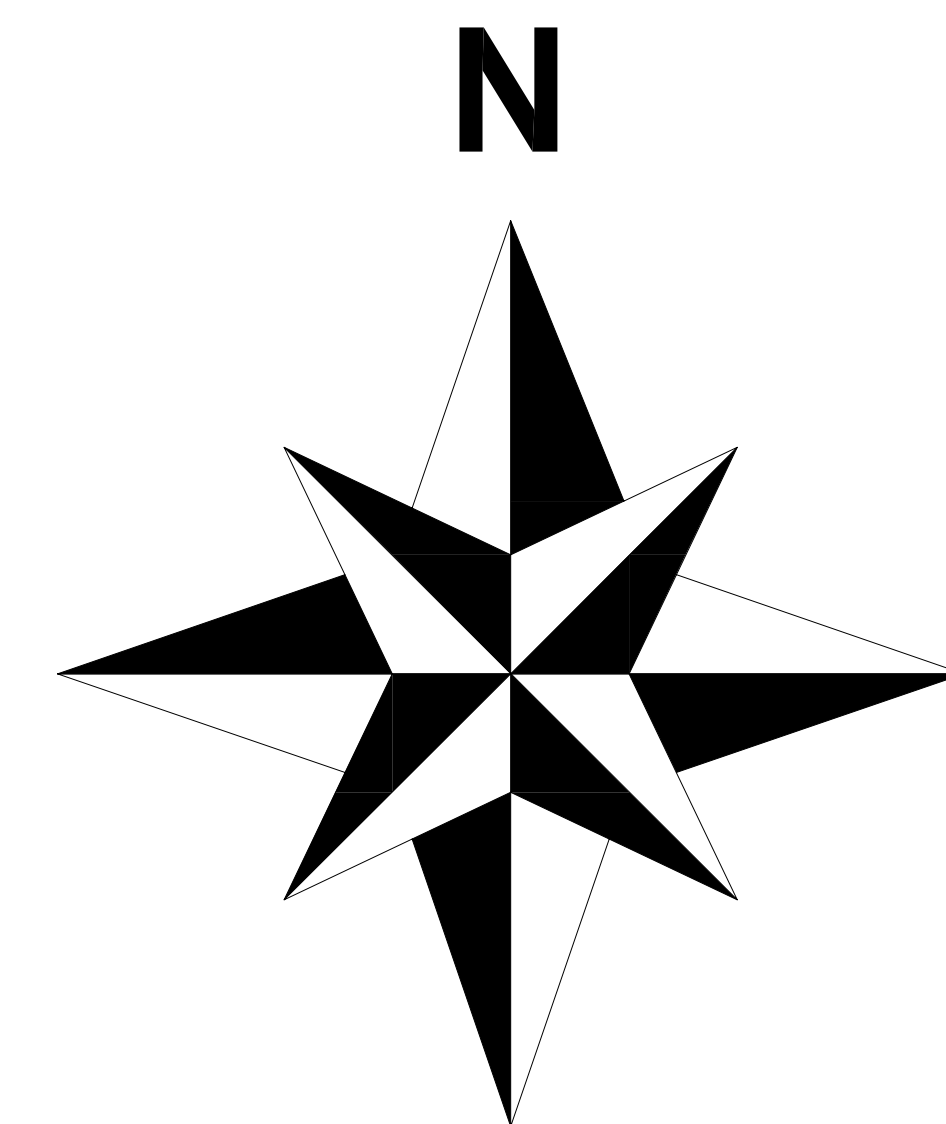
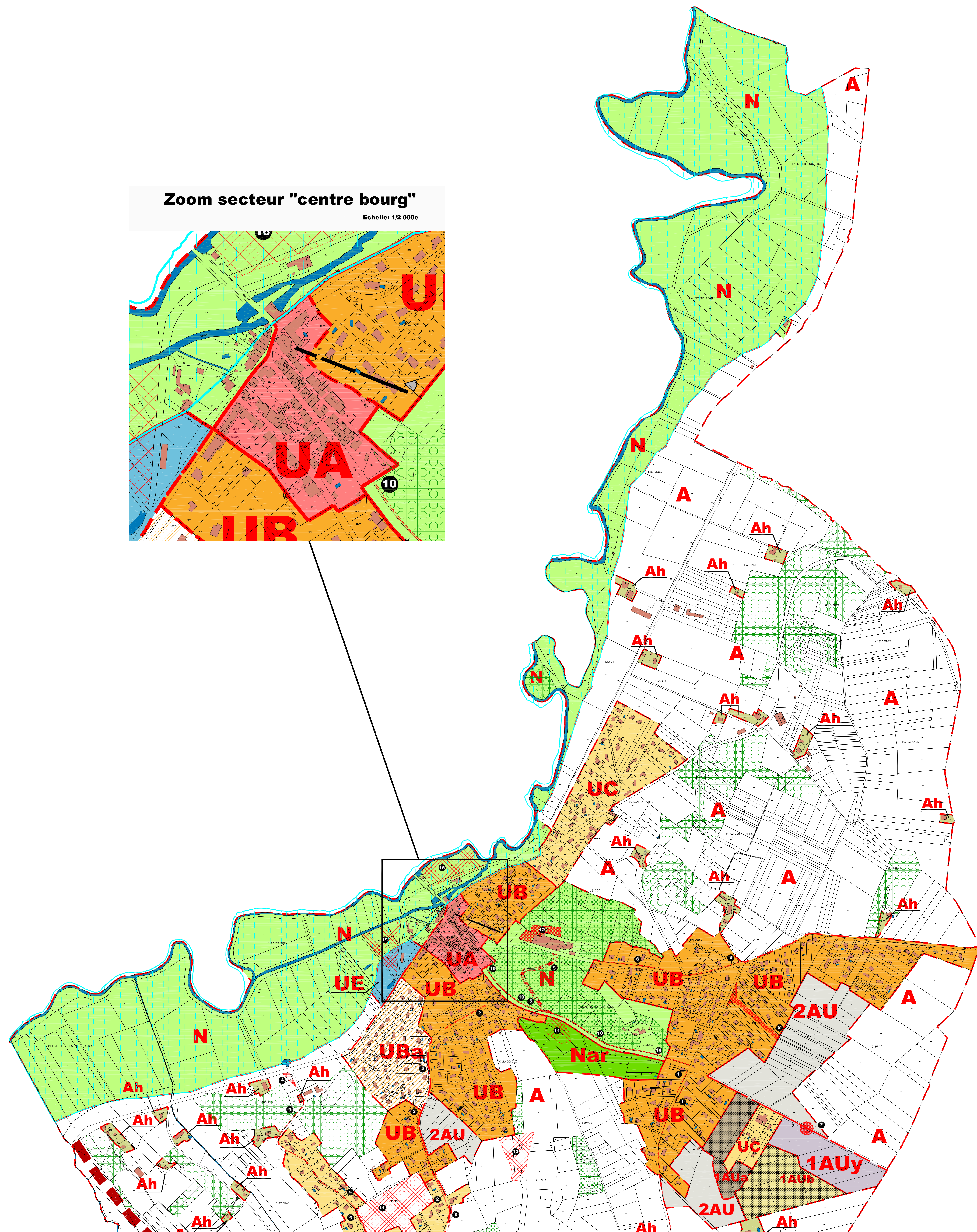
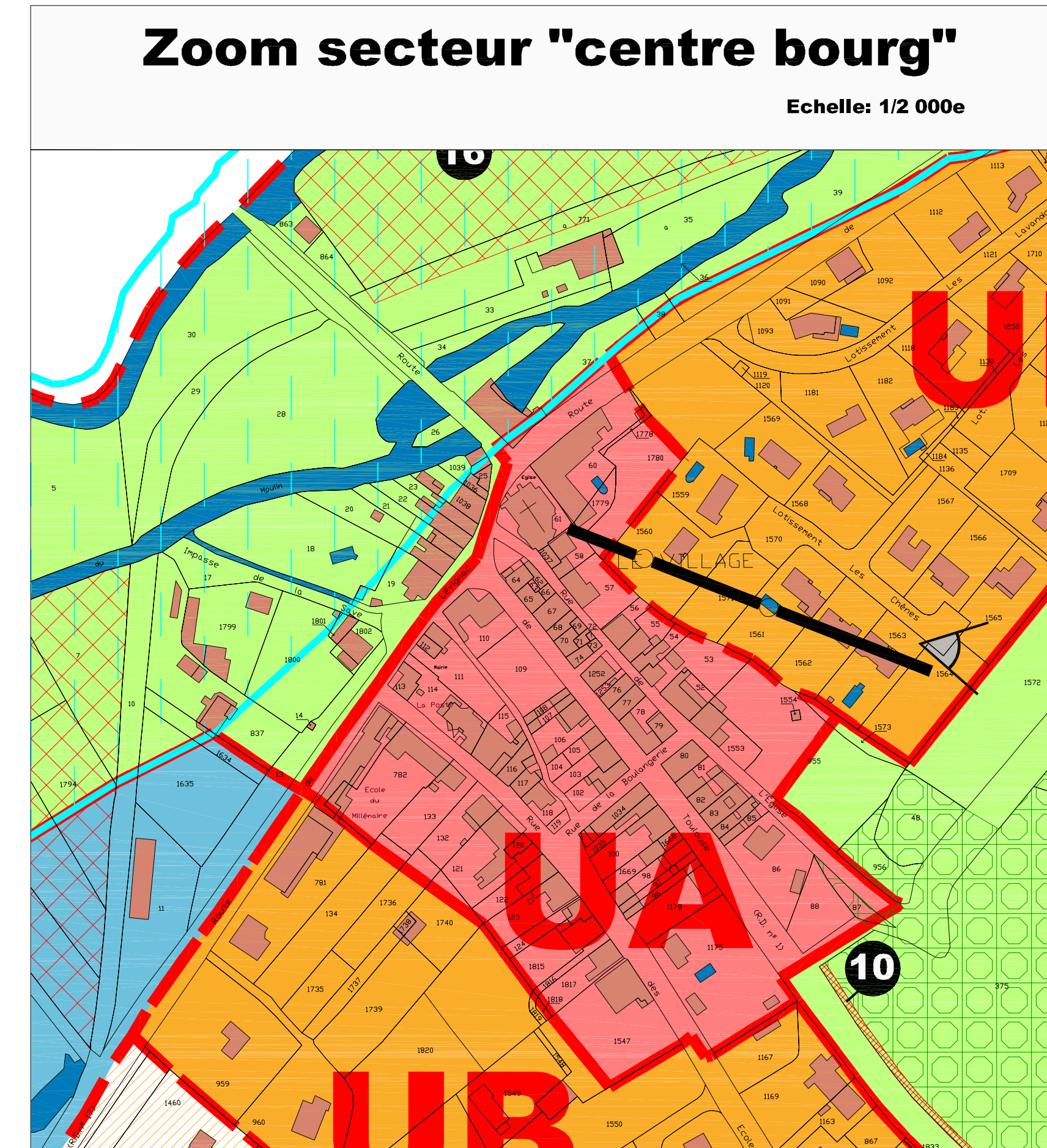


REVISION 3

Arrêté	Enquête Publique	Approuvé
19 avril 2011	12 juin 2012	20 novembre 2012

LEGENDE:

- UA** Centre bourg
- UB** Secteur pavillonnaire dense
- UBa** Secteur pavillonnaire moins dense
- UC** Secteur pavillonnaire non raccordé au réseau collectif d'assainissement
- UE** Zone à usage d'équipements d'intérêt collectif
- UL** Zone destinée à accueillir des équipements touristiques et de loisir
- 1AU** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUa** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat plus dense
- 1AUb** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat et de commerces de proximité.
- 1AUy** Zone à urbaniser à vocation principale d'activités.
- 2AU** Zone d'urbanisation future
- A** Zone agricole: protection stricte de la zone agricole de la commune. Seules sont autorisées les installations liées à l'activité agricole
- Ah** Zone agricole et d'habitat diffus
- Ay** Zone d'activités en diffus : extension mesurée des constructions existantes à usage d'activités.
- N** Zone naturelle et d'habitat diffus
- Nar** Secteur réservé à l'aménagement d'un arboretum forestier
- Ne** Zone naturelle de protection stricte des paysages
- Espace boisé classé
- Emplacements réservés
- Itinéraire à Grand Gabarit
- Secteurs définis au titre de l'article L.123-1-16° du Code de l'Urbanisme : - En cas de réalisation d'un programme de logements, 30 % de ce programme doit être affecté à du logement locatif conventionné bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat dans le respect de la variété des types de financements (PLAI, PLUS, PLS).
- Surfaces submersibles (zone inondable de la Save) donnée à titre indicatif



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur totale de l'emprise publique	Superficie (m²)
1- Emplacements réservés à des voiries				
1	Calibrage de la VC5 à 10 mètres	Commune	10 m	5 300
2	Calibrage de la VC3	Commune	12 m	7 600
3	Calibrage du CR du Coubet	Commune	12 m	1 800
4	Calibrage du CR de Mauriou	Commune	10 m	3 900
5	Calibrage du CR du 19 mars 1932	Commune	10 m	3 500
6	Calibrage de la VC1	Commune	12 m	1 600
7	Aménagement d'un rond point sur la RN204	Commune		1 700
8	Déviation de la RD64	Commune	15 m	4 000
10	Aménagement d'un pédonnier le long de la RN204	Commune	3 m	2 200
2- Emplacements réservés à des ouvrages publics				
11	Aménagement d'une aire de jeux	Commune		36 000
12	Agrandissement du cimetière	Commune		4 700
13	Bassin de rétention sur le ruisseau Pascal	Commune		11 700
14	Bassin de rétention sur le ruisseau Funques	Commune		4 800
15	Aménagement d'un espace vert/aire de jeux	Commune		14 400
16	Aménagement d'un parc de stationnement et d'un espace vert	Commune		14 900
				118 100